

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-GUINEE DU 24 MARS 2022**

La réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE s'est tenue le 24 Mars 2022 de 10h25 à 13h30 dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la présidence de Monsieur Mohamed Lamine SY SAVANE, Président dudit Comité.

### **L'ordre du jour était le suivant :**

1. Adoption du Procès-verbal de la Réunion du Comité de Pilotage du 1<sup>er</sup> Mars 2022 ;
2. Examen et approbation du Rapport Assoupli ITIE-GUINEE des exercices 2019 et 2020 ;
3. Divers.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des Membres du Comité pour leur présence à cette importante rencontre qui doit approuver le Rapport Assoupli ITIE-GUINEE 2019 et 2020. Il a ensuite soumis l'ordre du jour pour son approbation par les Membres du Comité.

### **L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.**

Il a profité de la tenue de la réunion du Comité pour féliciter Hadja Doussou SOW, chargée de la prise des notes des réunions du Comité de Pilotage pour le satisfecit qui lui été décerné le 8 Mars 2022, Fête Internationale des Femmes, par le Chef de l'Etat, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Ces félicitations ont été appuyées par Monsieur Mamadou DIABY qui a indiqué que Hadja Doussou fait partie des meilleures sténographes de notre pays et qui a procédé à l'archivage des documents du Ministère de l'information et de la Communication.

**Mr Mamadou DIABY** : au titre du premier point de l'ordre du jour, a lu le résumé du procès verbal de la réunion du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> Mars 2022.

**Aucun amendement n'ayant été apporté, le procès verbal a été adopté.** 


**Mr Amadou BAH** : au titre du 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour a fait un compte rendu des travaux de la Commission Ad-hoc de rédaction du Rapport Assoupli ITIE-GUINEE des exercices 2019 et 2020. Il a profité de l'occasion pour remercier Elhadj Ismael N'falla NABE, le Consultant National, Monsieur Mamadou DIABY, le Secrétaire Exécutif, Monsieur Karamo WAGUE (CPDM) ainsi que Monsieur Elhadj Cheick KEITA pour leur contribution de qualité.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : a, avant de passer la parole à Elhadj NABE, procédé à la présentation de Monsieur Samba Kany DIAKITE en qualité de représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans le Comité de Pilotage.

**Elhadj Ismael N'falla NABE** : a procédé par video-projection à la présentation du Rapport qui fait 600 pages. Il a expliqué ce que c'est un Rapport assoupli et ses critères. Ce rapport comprend six (06) chapitres :

1. Le résumé exécutif ;
2. L'aperçu sur l'ITIE-GUINEE ;
3. L'approche méthodologique ;
4. Le contexte du secteur extractif en Guinée ;
5. Le secteur extractif en chiffres ;
6. Les recommandations.

A ces six chapitres s'ajoutent plusieurs annexes. En ce qui concerne les entreprises minières, il y a 28 d'entre elles qui ont fait des paiements significatifs. Les déclarations des régies financières de l'Etat ont été communiquées à la Cour des Comptes. La certification de la Cour des Comptes est vivement attendue.

Il a en outre parlé de la Collecte des données au niveau des collectivités locales. Des missions du Cabinet N'falla NABE ont été dépêchées au niveau des collectivités sur le territoire national. Les données collectées ont été envoyées à la Cour des Comptes en vue de leur certification. 



Après avoir signalé l'existence de plusieurs tableaux de synthèse, Elhadj NABE estime que le rapport est complet et prend en compte toutes les exigences de la Norme.

Il a, pour terminer, remercié le Comité de Pilotage et le Secretariat Exécutif pour leur contribution.


**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : a remercié Elhadj NABE et tous ceux qui ont contribué à la rédaction du Rapport, pour la qualité du travail et les efforts qui ont été fournis. Il a demandé à ce qu'une mission se rende à la Cour des Comptes pour l'accélération de la certification des formulaires de déclaration des régies financières de l'Etat.

**Dr Alpha Abdoulaye DIALLO** : a remercié la Commission Ad-hoc de rédaction du Rapport et tout le Comité de Pilotage pour le travail réalisé car c'est une première. En effet, la rédaction du Rapport ITIE par le comité de pilotage est une marque de maturité. Le comité doit resserrer les rangs. La Société Civile va se retrouver pour mieux analyser le Rapport et faire des recommandations pour que l'ITIE-GUINEE se hisse toujours plus haut. Il a noté la participation active de la Société Civile à la rédaction de ce Rapport.

**Mr Moustapha KEITA** : félicite la Commission de rédaction du Rapport. Il signale qu'il n'y a que Rusal qui a fait parvenir ses observations. Il invite les autres sociétés pour en faire de même.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : n'a pas bien entendu dans la présentation la contribution du FNDL, c'est à dire les 15% des revenus miniers. C'est extrêmement important. Au moment où je vous parle une mission est sur le terrain pour savoir à quoi ont servi ces fonds.

**Elhadj Cheick KEITA** : rassure Monsieur SY SAVANE que ce point a été bien traité dans le rapport et largement développé. On a en effet ressorti les montants prévus, les montants payés aux collectivités ainsi que les projets réalisés par l'ANAFIC.

**Mr Oumar Kanah DIALLO** : félicite la Commission pour la qualité du Rapport. Il s'inquiète à propos des six (6) sociétés qui n'ont pas fourni les formulaires de déclaration. 



Quelles incidences cela pourrait avoir sur la fiabilité du Rapport ? Qu'est-ce qu'il y a lieu de faire dans ce cas ?

**Elhadj Ismael N'falla NABE** : rassure Monsieur Oumar Kanah que le montant concernant ces six sociétés est très faible et ne nuit pas à la qualité du Rapport.

**Madame Aïcha BARRY** : a, également, félicité la Commission pour le travail accompli. Elle veut savoir si le rapport prend en compte l'aspect genre.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : répond que le genre a été bien pris en compte dans le rapport.

**Mr Moussa Iboun CONTE** : demande à ce que les recommandations faites soient mises sur le site du Ministère des Mines, de l'ANAFIC et celui du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Cela permettra aux uns et aux autres de savoir à quoi le FNDL a servi.

**Mr Saidou Bimbiriko BARRY** : informe le comité que les réalisations de l'ANAFIC sont portées dans les Bulletins Statistiques que le BSD produit. Les informations sur les collectivités sont disponibles à ce niveau.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : a donné quelques exemples sur les contributions des sociétés. Il a salué le travail fait par l'ITIE pour mieux informer les populations. En effet, plusieurs personnes posent la question de savoir, ce que les sociétés donnent aux collectivités. Qu'est ce que l'Etat fait des fonds provenant du secteur minier ? A ce propos l'ITIE doit mettre en place un mécanisme permettant d'informer les populations de savoir les revenus miniers et leur utilisation. Il a expliqué qu'il y a de sérieux problèmes au niveau des collectivités et on a l'impression qu'on ne fait rien pour ces communautés. Il faut donc communiquer et c'est le rôle de nous tous.

**Mr Kabinet DIANE** : a félicité la Commission pour la qualité du Rapport produit. Il a exprimé son souci celui de la publication à temps de ce rapport. Il a proposé que le terme préoccupé soit remplacé par le terme souci. Il a aussi indiqué que C.R veut dire Commune Rurale et non Collectivité Locale. Il a enfin dit que le FNDL et FODEL ne sont pas spécifiques à la Guinée. Ces genres de fonds existent dans d'autres pays. Il a fait remarquer que contrairement à ce qu'on peut penser les maires ne sont pas élus maires parce



qu'il y a ces fonds à gérer. Il a enfin souhaité avoir des précisions sur la baisse du niveau des exportations de 2018 à 2019.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : veut qu'il soit bien compris; Le FODEL est bien une motivation et il y a une clé de répartition. On ne peut pas dire que les élus locaux ne reçoivent rien. Mais ce qui est important, c'est de faire face aux défis : l'éducation, la santé et l'infrastructure. A Boffa, il y a un problème de gouvernance locale.

**Mr Cheick KEITA** : demande à ce que les débats soient centrés sur les aspects stratégiques. Il demande à ce que tous ceux qui ont des remarques à faire qu'ils les communiquent au Secrétariat Exécutif.

**Madame Fatoumata KANTE** : met l'accent sur l'aspect communication. Elle pense que ce problème se trouve au niveau de l'approche. Aujourd'hui les gens pensent que l'ITIE doit jouer un rôle de Gendarmerie. Il est important que les nouvelles autorités sachent ce que c'est l'ITIE et quel est son champ d'action.

Elle a, à son tour, remercié le comité de pilotage. Elle remercie particulièrement Mr Cheick KEITA, Mr WAGUE et Amadou BAH. Elle pense qu'il faut continuer à améliorer le rapport.

**Mr Abdoulaye SOUMAH** : demande que l'impact de la pandémie du COVID soit pris en compte. Il veut avoir un éclairage sur l'écart entre le TOFE et les données de l'ITIE.

**Mr Amadou BAH** : a exprimé son souci, c'est celui de la fiabilité des données. Il est nécessaire de prendre des mesures pour que la Cour des Comptes certifie les formulaires de déclaration des régies financières de l'Etat. Malheureusement on est obligé de courir après la Cour des Comptes. Or, la date butoir approche.

**Hadja Aïcha BARRY** : insiste sur l'aspect information et communication de la population. Il y a des milliards de francs guinéens qui sont annoncés mais il y a des cris au niveau de la population.

**Mr Florentin Nyankoye HABA** : a expliqué que la Cour des Comptes n'a pas reçu les formulaires de déclaration à temps. Pour preuve, après la dernière réunion du comité il a rencontré Monsieur DOUMBOUYA, le Président de la





Chambre des Comptes de l'Etat qui l'a informé qu'il n'avait reçu que les formulaires de déclaration du CPDM et de la Direction Générale des Impôts. Il a donc souligné que la Cour des Comptes ne retarde pas la certification des formulaires de déclaration.

**Mr Karamo WAGUE** : dit que ce ne sont pas des reproches qu'on fait à la Cour des Comptes. Cependant la Cour doit avoir un timing d'évaluation.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : revient sur l'aspect communication. Parfois les gens viennent donner des informations erronées dans les radios privées. Il est important de donner la bonne information pour éviter que des personnes malintentionnées s'attaquent aux sociétés minières. Il faut qu'on ait le courage de donner des explications partout sans quoi il n'y aura pas la paix dans les zones minières. J'invite tout ce monde à relayer la bonne information.

**Elhadj Sékou Oumar Ly DIALLO** : a insisté sur l'importance de la communication. C'est dans les villages, qu'il faut communiquer. J'ai souvent dit aux gens de Sangarédi, lorsqu'ils veulent faire des soulèvements, de ne pas scier la branche sur laquelle il sont assis.

**Mr Moussa MAGASSOUBA** : fait remarquer que les sociétés font ce qu'elles peuvent. Malheureusement au niveau de certaines communautés quelque soit le montant qu'on leur donne elles n'auront jamais assez.

**Mr Moussa Iboun CONTE** : précise que le Comité de Pilotage n'a pas pour rôle de jouer le Gendarme. Il y a cependant que les Sociétés minières doivent faire face à la Responsabilité sociétale des entreprises. Il a souligné que le gouvernement est engagé à accompagner l'ITIE à travers le Premier Ministre qui en est le Président du Conseil de Supervision. Il suggère que la Cour des Comptes revoie sa procédure de travail avec l'ITIE-GUINEE car, elle doit se prononcer sur la fiabilité des données financières.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : pense que la Cour des Comptes ne doit pas s'asseoir et attendre les informations. Chacun doit jouer sa partition.

La Cour des Comptes doit être pro-active

**Mr Mamadou DIABY** : informe qu'une séance de travail est prévue avec la Cour des Comptes. Il a invité les membres du comité à faire parvenir leurs





observations au Secrétariat Exécutif; une réunion de la Commission de rédaction est prévue le Mardi pour la prise en compte de ces observations. C'est à la suite de cette rencontre que le rapport sera publié le 30 Mars 2022.

**Elhadj Ismael N'falla NABE** : suite à la présentation et aux débats qu'elle a suscité, il suggère que le comité valide le rapport et que cela soit mentionné au procès-verbal.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : note que le contenu du rapport est satisfaisant. Si vous êtes d'accord nous allons valider le Rapport.

**Le Rapport ITIE-GUINEE Assoupli des exercices 2019 et 2020 est validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage.**

Dans les divers, Elhadj Thierno Shita DIALLO a parlé de son séjour dans les îles Tristao où il se posait le problème de communication. Il suggère que des séminaires soient organisées pour les collectivités locales pour mieux les informer.

**Mr Mohamed Lamine SY SAVANE** : avant de lever la séance, a remercié tous ceux qui ont fait le déplacement pour assister à cette importante rencontre. Il a félicité le Comité de Pilotage, la Commission Ad-hoc et la Société Civile pour les efforts fournis afin d'aboutir à ce résultat positif. Il invite tout le monde à s'investir pour la compréhension de l'ITIE par les Autorités et par le Citoyen Lambda.

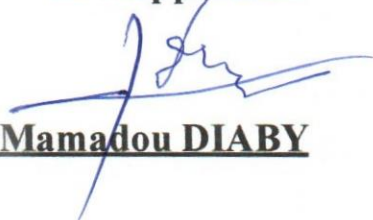
### **Conclusion**

Au terme de ses travaux, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

1. Le comité a approuvé le procès verbal de sa réunion du 1er Mars 2022 ;
2. Le comité valide le Rapport ITIE-GUINEE assoupli des exercices 2019 et 2020.

Conakry, le 20 Avril 2022

**Le Rapporteur**



**Mamadou DIABY**

**Le Président**



**Mohamed Lamine SY SAVANE**